



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

Séance du 28 mars 2014

Convocation du C.M. : 24/03/2014
Affichage : 31/03/2014

Le vendredi 28 mars 2014 à 20 heures 30, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

Étaient présents : MM. Denis SCHOEFS, Didier LOUVEAU, Melle Marie-Line TISON, MM. Claude LABORDE, Maurice RAYER, Mmes Isabelle CANTY, Julie FONTENEAU, Jocelyne ISSARTIAL, Régine JACQUEMIN, Servanne JAKUBOWSKI, MM. BÉALAY Roger-Jean, Jérémie CANTY, Éric DESCOMBES, Éric LECOMTE, Yannick ROULEAU

Secrétaire de séance : M. Éric LECOMTE

☞ Installation du conseil municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. Éric LECOMTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT)

☞ Élection du maire

Les plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. Roger-Jean BÉALAY, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Pour le déroulement des scrutins, le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. Claude LABORDE, Mme Isabelle CANTY.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, a remis son bulletin de vote sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

nombre de bulletins : 15
bulletin blanc : 1
suffrages exprimés : 14
majorité absolue : 8

a obtenu :

M. SCHOEFS Denis : quatorze voix

M. SCHOEFS Denis ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et a été immédiatement installé.

☞ Détermination du nombre des adjoints

Conformément au code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints ;
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec vote à bulletins secrets, par 15 voix pour :
décide d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

👉 Élection des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7-1,
M. le maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 15
bulletin blanc ou nul : 1
suffrages exprimés : 14
majorité absolue : 8

a obtenu :

M. LOUVEAU Didier : quatorze voix

M. LOUVEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint :

1^{er} premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 15
bulletin blanc ou nul : 1
suffrages exprimés : 14
majorité absolue : 8

a obtenu :

Melle TISON Marie-Line : quatorze voix

Melle TISON Marie-Line ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième adjointe au maire et a été immédiatement installée.

Election du troisième adjoint :

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 15
bulletin blanc ou nul : 1
suffrages exprimés : 14
majorité absolue : 8

a obtenu :

M. LABORDE Claude : quatorze voix

M. LABORDE Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Election du quatrième adjoint :

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 15
bulletin blanc ou nul : 1
suffrages exprimés : 14
majorité absolue : 8

a obtenu :

M. RAYER Maurice : quatorze voix

M. RAYER Maurice ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Les membres présents ont signé ainsi que le maire et le secrétaire de séance.

Délégation des fonctions de maire aux adjoints

Les délégations de fonctions du maire aux adjoints font l'objet d'un arrêté du maire et non d'une délibération du conseil

M. le maire informe que le recul de 4 années d'expérience à la tête de commune conforte son intention de déléguer des fonctions bien ciblées aux 4 adjoints nommés lors de l'installation du conseil :

- pour assurer une meilleure réactivité dans le traitement des nombreux dossiers et affaires que la mairie gère, pour répondre au plus vite aux questions, aux problèmes de nos administrés.

Les arrêtés de délégation seront établis comme suit :

1^{er} adjoint M. Didier LOUVEAU : délégation pour les missions relatives aux questions liées aux finances de la commune, à la gestion du personnel, aux actes d'urbanisme. Délégation de signature pour toutes décisions, correspondances, bons de commandes, mandats et titres de recettes.

2^{ème} adjointe Melle Marie-Line TISON : délégation pour les missions relatives aux questions liées aux affaires scolaires, extrascolaires et aux affaires sociales. Délégation de signature pour toutes décisions, correspondances, bons de commandes, mandats et titres de recettes.

3^{ème} adjoint M. Claude LABORDE : délégation pour les missions relatives aux questions liées aux travaux de voirie, bâtiments communaux et espaces verts. Délégation de signature pour toutes décisions liées aux travaux d'entretien : correspondances, bons de commandes, mandats et titres de recettes.

4^{ème} adjoint M. Maurice RAYER : délégation pour les missions relatives aux questions liées à la sécurité, la gestion de la salle des fêtes et du cimetière, à l'organisation des fêtes et cérémonies, aux relations avec les associations. Délégation de signature pour toutes décisions liées à la gestion de la salle des fêtes, à l'organisation des fêtes et cérémonies: correspondances, bons de commandes, mandats et titres de recettes.

Indemnité de fonction du maire

M. SCHOEFS Denis, Maire, quitte la salle.

Les indemnités maximales votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions dans une commune de 500 à 999 habitants sont fixées pour le maire à 31 % de l'indice brut 1015 (article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à main levée, à l'unanimité,

décide, qu'à compter du 28 mars 2014, l'indemnité de fonction du maire sera fixée à 31 % de l'indice brut 1015,

ce qui donne le tableau suivant :

Population	Indemnité de fonction du Maire Article L.2123-23 du C.G.C.T.	
	Taux applicable à l'indice 1015	Montant mensuel brut
580	31 %	1 178,45 €

L'indemnité de fonction du maire sera payable chaque trimestre, pour la durée du mandat, en tenant compte de la revalorisation indiciaire de la Fonction Publique.

☞ Indemnités de fonction des adjoints

M. LOUVEAU Didier, Melle TISON Marie-Line, M. LABORDE Claude, M. RAYER Maurice, Adjoints, quittent la salle.

Les indemnités maximales votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions dans une commune de 500 à 999 habitants sont fixées pour les adjoints à 8,25 % de l'indice brut 1015 (article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à main levée, à l'unanimité,

décide, qu'à compter du 28 mars 2014, les indemnités de fonction des adjoints seront fixées à 6,19 % de l'indice brut 1015,

ce qui donne le tableau suivant :

Population	Indemnités de fonction des Adjoints Article L.2123-24 du C.G.C.T.	
	Taux applicable à l'indice 1015	Montant mensuel brut
580	6,19 %	235,31 €

Les indemnités de fonction des adjoints seront payables chaque trimestre, pour la durée du mandat, en tenant compte de la revalorisation indiciaire de la Fonction Publique.

☞ Désignation des conseillers communautaires (information)

La communauté de communes comporte 26 communes issues des 2 cantons. Le prochain conseil communautaire sera composé de 53 délégués (17 pour La Ferté ; 3 pour + de 1500 : Cherré et Tuffé, 2 pour les communes de + de 800 habitants et 1 pour les autres communes.

Sceaux sur Huisne : 1 titulaire et 1 suppléant. (Auparavant 2 titulaires et 2 suppléants)

Les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau établi lors de la 1^{ère} séance du conseil municipal.

Titulaire : M. SCHOEFS Denis

Suppléant : M. LOUVEAU Didier

☞ Proposition de désignation des représentants au SMIRGEOMES

1 titulaire et 1 suppléant doivent être proposés :

Candidat titulaire : M. CANTY Jérémie

Candidat suppléant : M. RAYER Maurice

MM. CANTY Jérémie et RAYER Maurice seront donc proposés au vote du conseil communautaire

Rappel : C'est le conseil communautaire qui est habilité juridiquement pour délibérer.

☞ Proposition de désignation des représentants au Pays du Perche Sarthois

Dans un souci de cohérence communautaire, de responsabilité liée à la compétence, seuls les élus communautaires sont désignés pour représenter l'Huisne sarthoise au Pays du Perche sarthois.

C'est une proposition de représentation qui ne donne pas lieu à délibération et qui sera soumise au vote des élus communautaires.

Les propositions suivantes seront faites :

Délégué titulaire : M. SCHOEFS Denis

Délégué suppléant : M. LOUVEAU Didier

☞ Élections des représentants au conseil d'administration du CCAS

Suite à l'élection du maire et des adjoints, le conseil municipal procède à la nomination des membres des différentes commissions ou conseils d'administrations, après vote à bulletins secrets et 15 suffrages exprimés,

Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Président de droit : M. SCHOEFS Denis, Maire

et 5 élus par le conseil municipal, à parité avec les membres extérieurs, les membres extérieurs étant nommés par arrêté du maire :

Melle TISON Marie-Line, 2^{ème} Adjointe (15 voix)

Mme CANTY Isabelle, Conseillère municipale (15 voix)

M. ROULEAU Yannick, Conseiller municipal (15 voix)

Mme ISSARTIAL Jocelyne, Conseillère municipale (15 voix)

Mme JAKUBOWSKI Servanne, Conseillère municipale (15 voix).

M. le Maire informe le conseil que les membres extérieurs au conseil seront désignés par arrêté du maire. :
Mmes **Rozenn BOUVET, Christine CRUCHET, Chantal GUILLAUD, M. Claude LINAIS, Mme Roselyne POISSON**

☞ Élections des représentants au comité de gestion de la Caisse des Ecoles

Suite à l'élection du maire et des adjoints, le conseil municipal procède à la nomination des membres des différentes commissions et comités, après vote à bulletins secrets et 15 suffrages exprimés,

Comité de gestion de la Caisse des Ecoles (cantine scolaire)

Président de droit : M. SCHOEFS Denis, Maire

et 5 élus par le conseil municipal :

Melle TISON Marie-Line, 2^{ème} Adjointe (15 voix)

Mme JAKUBOWSKI Servanne, Conseillère municipale (15 voix)

M. ROULEAU Yannick, Conseiller municipal (15 voix)

Mme CANTY Isabelle, Conseillère municipale (15 voix)

Mme FONTENEAU Julie, Conseillère municipale (15 voix)

Membres représentant le tiers des membres élus.

et 3 membres désignés par le conseil municipal :

Mme MASSOT Aurélie (15 voix)

Mme GENDRON Aurélie (15 voix)

M. VERRON Cyril (15 voix).

☞ Élection des représentants au syndicat d'eau potable de Dollon

Le renouvellement des conseils municipaux se répercute sur les structures intercommunales, notamment sur le syndicat d'eau potable de Dollon.

Le conseil municipal procède à la désignation de ses représentants (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants) au syndicat d'eau potable de Dollon.

Après vote à bulletins secrets et 15 suffrages exprimés, sont élus :

Membres titulaires:

M. SCHOEFS Denis, Maire (15 voix)

M. CANTY Jérémie, Conseiller municipal (15 voix)

Membres suppléants

M. BÉALAY Roger-Jean, Conseiller municipal (15 voix)

M. DESCOMBES Éric, Conseiller municipal (15 voix).

☞ Élections des représentants au syndicat des communes riveraines de l'Huisne

Le renouvellement des conseils municipaux se répercute sur les structures intercommunales, notamment sur le syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Huisne.

Conformément à l'article 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation de ses représentants (un membre titulaire et un membre suppléant) au syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Huisne.

Après vote à bulletins secrets et 15 suffrages exprimés,

Est élu :

Membre titulaire :

M. BÉALAY Roger-Jean, Conseiller municipal : 15 voix

Après vote à bulletins secrets et 15 suffrages exprimés,

Est élu :

Membre suppléant :

M. RAYER Maurice, 4^{ème} Adjoint : 15 voix.

☞ Élections des membres de la commission d'appels d'offres

Conformément au code des marchés publics (article 22), le conseil municipal procède à l'élection d'un représentant du Président, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants par vote à bulletins secrets.

Il est précisé que l'élection doit se faire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Président :

M. SCHOEFS Denis, Maire

Sont élus : Avec 15 suffrages exprimés,

Représentant du Président :

M. LOUVEAU Didier, 1^{er} Adjoint (15 voix)

Avec 15 suffrages exprimés,

Membres titulaires :

M. CANTY Jérémie, Conseiller municipal (15 voix)

M. DESCOMBES Éric, Conseiller municipal (15 voix)

M. LECOMTE Éric, Conseiller municipal (15 voix)

Membres suppléants :

Melle TISON Marie-Line, 2^{ème} Adjointe (15 voix)

Mme CANTY Isabelle, Conseillère municipale (15 voix)

Mme JACQUEMIN Régine, Conseillère municipale (15 voix).

☞ Élections des représentants de la commission « Budget-Finances »

Suite à l'élection du maire et des adjoints, le conseil municipal procède à la l'élection de ses représentants aux commissions communales, après vote à main levée, 15 suffrages exprimés, **le conseil municipal**, après avoir délibéré, **fixe le nombre de conseillers siégeant à la commission « Budget-Finances » à 6.**

Avec 15 suffrages exprimés,

Commission « Budget-Finances » :

Sont élus :

M. LOUVEAU Didier, 1^{er} Adjoint (15 voix)

Mme ISSARTIAL Isabelle, Conseillère municipale (15 voix)

Melle TISON Marie-Line TISON, 2^{ème} Adjointe (15 voix)

M. CANTY Jérémie, Conseiller municipal (15 voix)

Mme DESCOMBES Éric, Conseiller municipal (15 voix)

Mme JACQUEMIN Régine, Conseillère municipale (15 voix)

☞ Élections des représentants de la commission « Travaux – Urbanisme – Environnement »

Suite à l'élection du maire et des adjoints, le conseil municipal procède à la l'élection de ses représentants aux commissions communales, après vote à main levée, 15 suffrages exprimés, **le conseil municipal**, après avoir délibéré, **fixe le nombre de conseillers siégeant à la commission « Urbanisme – Travaux - Environnement » à 8.**

Avec 15 suffrages exprimés,

Commission « Travaux – Urbanisme – Environnement » :

Sont élus :

- M. LABORDE Claude, 3^{ème} Adjoint (15 voix)
- M. LECOMTE Eric, Conseiller municipal (15 voix)
- M. CANTY Jérémie, Conseiller municipal (15 voix)
- M. DESCOMBES Éric, Conseiller municipal (15 voix)
- M. BÉALAY Roger-Jean, Conseiller municipal (15voix)
- M. LOUVEAU Didier, 1^{er} Adjoint (15 voix)
- Mme CANTY Isabelle, Conseillère municipale (15 voix)
- Mme JAKUBOWSKI Servanne, Conseillère municipale (15 voix).

☞ Élections des représentants de la commission « Information – Communication »

Suite à l'élection du maire et des adjoints, le conseil municipal procède à la l'élection de ses représentants aux commissions communales, après vote à main levée, 15 suffrages exprimés, **le conseil municipal**, après avoir délibéré, **fixe le nombre de conseillers siégeant à la commission « Information - Communication » à 7.**

Avec 15 suffrages exprimés,

Commission « Information - Communication » :

Sont élus :

- Mme FONTENEAU Julie, Conseillère municipale (15 voix)
- Mme CANTY Isabelle, Conseillère municipale (15 voix)
- M. CANTY Jérémie, Conseiller municipal (15 voix)
- Mme ISSARTIAL Jocelyne, Conseillère municipale (15 voix)
- Mme JAKUBOWSKI Servanne, Conseillère municipale (15voix)
- M. LECOMTE Éric, Conseiller municipal (15 voix)
- M. ROULEAU Yannick, Conseiller municipal (15 voix).

☞ Prise de dates pour les conseillers

- Mardi 1/04 à 20h30 : Commission « finances »
- Jeudi 3/04 à 18h00 : Ouverture des plis avec le maître d'œuvre concernant la rénovation de la bibliothèque communale (offres reçues en mairie jusqu'au mercredi 2 avril à 12h, date limite)
- Lundi 7/04 à 20h30 : Commission « finances »
- Mercredi 16/04 à 14h00 : Réunion préparatoire de la commission « Travaux » relative au lotissement « Le Chêne Galon » (choix sur l'avant-projet)
- Mercredi 16/04 à 20h30 : Vote des budgets 2014

☞ Agenda du maire et des adjoints

- Mardi 15/04 à 18h00 à Saint Aubin des Coudrais : Installation du conseil communautaire (réunion publique)

Manifestations

- Samedi 12/04 et dimanche 13/04 : Visite des Anglais organisée par l'association « Culture et Jumelage » et « chasse à l'œuf » proposée aux enfants par l'amicale des parents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Prochaine réunion

Mercredi 16 avril 2014 à 20 h 30